



GRAND PRIX DE POÉSIE THOMAS SANKARA 4^e ÉDITION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Un concours de poésie est organisé par Afrique Wilila à l'endroit de tout public amoureux de la poésie, quels que soient leur nationalité, leur lieu de résidence, qu'ils aient publié ou non, pouvant user de toute forme d'expression écrite, sans aucune limitation, sauf celle exigée à l'article 3. **L'appel à candidature est ouvert du 21 décembre 2022 jusqu'au 1^{er} février 2023.**

Article 2 :

Sous le nom de « **Grand Prix de Poésie Thomas Sankara** », le concours a pour objectif de distinguer les meilleurs poèmes soumis au jury.

Article 3 :

- Chaque participant est invité à adresser un poème **inédit** uniquement par mail à l'adresse suivante : **poesiethomassankara@gmail.com**. Tous les poèmes devront obligatoirement comporter sur un document Word :
- En haut et à gauche, les nom et prénom du candidat, son numéro et son adresse éventuelle.
- Un poème écrit en prose ou en vers (vers réguliers ou vers libres).
- Une expression très soignée (Police : Arial et Taille : 12).

Article 4 :

Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :

- Le poème ;
- Les droits d'inscription (1 000 FCFA) payés par Orange Money (07 54 06 06) ou Moov Money (60 62 34 34) ou encore par carte bancaire (<https://www.afriquewilila.com/product-page/frais-d-inscription-grand-prix-de-po%C3%A9sie-thomas-sankara-4>).

Article 5 :

- Le thème de cette 4^e édition est : « **SOURIRE AU SOLEIL** »
- Toutes les formes poétiques seront admises, le jury appréciera particulièrement l'originalité, la qualité, l'expression proposées par rapport au thème imposé.

- Chaque participant ne peut adresser **qu'un seul poème**.

Article 6 :

À l'issue des délibérations, les résultats seront proclamés et le poème lauréat sera connu le **21 mars 2023, Journée internationale de la Poésie**.

Article 7 :

- La lauréate ou le Lauréat pourra faire état, à l'occasion de toute publication et, plus généralement, de toute communication concernant son poème, de la mention : « **Grand Prix de Poésie Thomas Sankara 2022 décernée par Afrique Wilila.** »

Article 8 :

- Seul le premier poème aura un trophée plus divers lots surprises.
- Les 12 meilleurs poèmes sélectionnés par le jury seront réunis au sein d'un recueil publié par **Afrique Wilila**.

Article 9 :

- Les membres désignés pour faire partie du jury ne peuvent participer au concours.
- Les décisions du jury sont sans appel.

Article 10 :

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

Article 11 :

La structure Afrique Wilila s'engage, en contrepartie, à ne faire usage d'aucun des textes soumis au concours sans accord préalable de l'auteur.

Article 12 :

- La participation au « **Grand Prix de Poésie Thomas Sankara** » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à **Afrique Wilila**.

AFRIQUE WILILA

Ouagadougou, Burkina Faso

Téléphone : **+226 72 96 27 15**

Email : **afriquewilila@gmail.com**